



succession entre tante et neveu

Par **moalio**, le **12/01/2010** à **13:57**

Dans le cadre du règlement d' une succession entre tante et neveux, la notaire demande à mon mari de lui "signifier s' il accepte qu' après le délai de 4 mois ses neveu et nièce soient sommés de prendre position".

Précisons qu' ils n ' apparaissent pas en tant que bénéficiaires dans le testament et qu' il y a 2 autres bénéficiaires:la soeur de mon mari et une personne extérieure à la famille .

Que se passera-t-il s'il ne répond pas à cette demande?

Voici les compléments d' info demandés et transmis à "Jurisnotaire":

Il s' agit de la succession entre

- la tante (célibataire sans enfant)de mon mari
- les 2 enfants du frère (décédé) de celui- ci
- la soeur de mon mari .

Les héritiers bénéficiaires désignés sont:

- mon mari
- sa soeur
- une personne extérieure à la famille(aide ménagère)
- une association désignée légataire du bien immobilier.

Je suis en attente de la réponse de "Jurisnotaire" suite au complément d' info.

En vous remerciant.